



chiffrer un prejudice morale suite a 1 cambriolage

Par **lilou44110**, le **26/05/2010** à **23:53**

victime d'1 cambriolage ce week end avec effraction et vol le suspect e été arrêter et déférer en comparution immédiate 2 jour après les faits nous nous sommes portés parie civile et avons demander un report d'audience pour recours civil afin de pouvoir chiffrer et le préjudice matériel et moral car il faut savoir que s'est le 3ème fois que nous sommes cambrioler en 6 ans et ce toujours par cette même personne autant vous dire que moralement s'est très difficile a vivre peur et insécurité règnent dans notre maison mise sous anxiolitique pour moi et mon mari (certificat médical a l'appui) enfin bref on nous demande de chiffrer notre souffrance et celle de nos enfants. combien peut 'on demander?

Par **JustineJournaliste**, le **12/03/2012** à **14:35**

Bonjour,

je suis journaliste et je recherche des témoignages de victimes de cambriolages.

Est-il possible de vous contacter ?

Par avance, merci

Cordialement

Justine / j.lafon@teleparis.fr